

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Services Techniques - Eau -
Assainissement - Environnement
N° 2021-D- 9

**CONVENTION SPECIALE DE DEVERSEMENT DES
REJETS NON DOMESTIQUES AU RESEAU PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT - LEROY SOMER**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions au président,
- VU, l'arrêté n°26 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdélégant à Monsieur Thierry HUREAU en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention spéciale de déversement passée avec l'établissement LEROY SOMER 30 avenue du Maréchal JUIN 16 160 Gond Pontouvre, pour le rejet de ses eaux résiduaires industrielles dans le réseau public d'assainissement qui seront traitées à la station d'épuration Angoulême - Frégeneuil.

Article 2 – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 27 janvier 2021

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **27/01/2021**
Publié ou notifié,
Le **27/01/2021**